



LES COMPTES DE LA ROUTE



URF

PRÉPARONS LA MOBILITÉ DE DEMAIN



LES RECETTES DE LA ROUTE

En 2016, la **fiscalité spécifique routière et automobile** a généré **39,2 milliards €** :

- soit l'équivalent des dépenses de l'État pour la défense
- soit 4 fois celles pour l'écologie, développement et mobilité durables

ORIGINE DES RECETTES DE LA ROUTE

Recettes spécifiques (hors TVA et péages)	Montant 2016 (en milliards €)
Taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises)	2,19
Taxe sur les contrats d'assurance automobile (TCAS)	3,37
Taxe complémentaire sur les contrats d'assurance automobile	1,01
Taxe sur les voitures de sociétés	0,69
Taxe à l'essieu	0,17
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE hors TVA)	27,91
Taxe spéciale sur les consommations de carburants (DOM)	0,53
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	0,56
Redevance domaniale (autoroutes concédées)	0,33
Taxe d'aménagement du territoire (autoroutes concédées)	0,56
Amendes forfaitaires de la circulation	1,86
TOTAL	39,18

Source : Commission des comptes des transports de la Nation (CCTN), Fédération française de l'assurance (FFA), Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)

UTILISATION DES RECETTES DE LA ROUTE

(année 2016 - en milliards €)

Produits de la fiscalité routière et automobile	Montant 2016	Affectation	Montant 2016
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE hors TVA)	27,909	État	17,409
Certificats d'immatriculation	2,188	Régions	8,047
Taxes sur l'assurance automobile	3,368	Départements	9,498
Taxe complémentaire sur l'assurance automobile (TCAS)	1,015	Communes	0,778
Taxe sur les voitures de sociétés	0,692	Sécurité sociale	1,015
Taxe à l'essieu	0,167	Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	1,982
Taxe spéciale sur les consommations de carburants (DOM)	0,529	ADEME	0,449
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	0,561		
Redevance domaniale (autoroutes concédées)	0,331		
Taxe d'aménagement du territoire (autoroutes concédées)	0,560		
Amendes forfaitaires de la circulation	1,858		
Total	39,178	Total	39,178

**CONTRAIREMENT AUX
MODES FERROVIAIRES,
FLUVIAUX ET AÉRIENS,
LE FINANCEMENT DE
L'ENTRETIEN DES ROUTES
N'EST PAS GARANTI PAR
UNE RESSOURCE AFFECTÉE.**

(hors réseau autoroutier concédé)



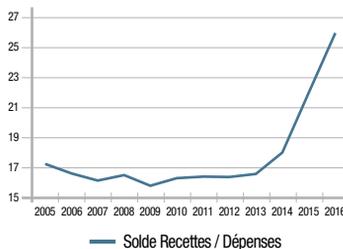
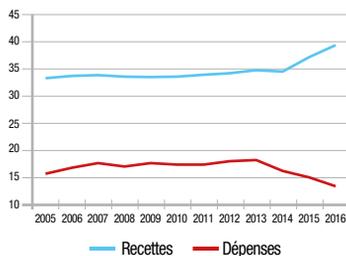
LES DÉPENSES DE LA ROUTE

Les **dépenses des administrations** nationales et locales pour la route se sont élevées à **13,3 milliards €** (y compris les frais de personnel), soit **0,6 %** du PIB de la Nation :

Dépenses spécifiques (année 2016 en milliards €)	Montant total	Investissement	Fonctionnement
Administrations publiques locales (collectivités territoriales)	11,90	6,90	5,00
Administration publique centrale (réseau routier national non concédé)	1,25	0,28	0,97
Charges de retraite (Carcept et Fongecfa)	0,13	-	0,13
TOTAL	13,3	7,2	6,1

Source : DGFIP, SDES

ÉVOLUTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES



GLOBALEMENT, LE MODE ROUTIER EST UN CONTRIBUTEUR NET POUR PRÈS DE 26 MILLIARDS €

LA ROUTE EST STRUCTURELLEMENT EXCÉDENTAIRE

Cet excédant, en forte augmentation depuis 2012 (+56 %) s'explique par deux facteurs :

- l'augmentation des recettes (+14 % depuis 2012) est due à l'évolution de la fiscalité sur les carburants (plan de rattrapage de la fiscalité gazole-essence et montée en puissance de la taxe carbone) ;
- la baisse des dépenses des administrations publiques pour l'entretien des routes (-26 % depuis 2012).

MALGRÉ UNE SITUATION EXCÉDENTAIRE, L'ÉTAT DES ROUTES ET DES RUES SE DÉGRADENT.

PERSPECTIVES 2018-2022

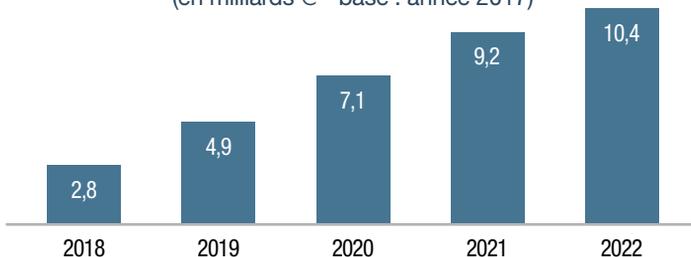
La trajectoire de hausse de la TICPE retenue par les pouvoirs publics va générer une augmentation considérable des rentrées fiscales. En cumul sur la période 2018-2022, cette hausse de la fiscalité va générer un total de **34,4 milliards € de recettes supplémentaires**.

Entre 2018 et 2022, la taxation des carburants devrait croître de **25,16 centimes €** par litre de gazole et de **12,73 centimes €** par litre d'essence (hors TVA).

Source : art. 16 de la loi de finances pour 2018

RECETTES ADDITIONNELLES GÉNÉRÉES PAR LA HAUSSE DE TICPE

(en milliards € - base : année 2017)



Source : évaluation préalable annexée au projet de loi de finances pour 2018

IL N'Y A PAS DE MOBILITÉ SANS INFRASTRUCTURE ENTRETENUE

LA ROUTE A DES EFFETS EXTERNES POSITIFS :

- **2,2 millions** d'emplois en France (**8 %** de la population active)
- **13,1 %** du produit intérieur brut (PIB)
- **36.000 communes** desservies 24h/24h
- Le premier support des mobilités du quotidien avec :
 - un réseau de plus un million de kilomètres
 - **88 % des déplacements** de personnes et de marchandises
- **39,2 milliards € de recettes fiscales spécifiques** à la route et à l'automobile (hors TVA), notamment utilisées pour le financement :
 - du revenu de solidarité active (RSA) géré par les départements
 - des services départementaux d'incendie et de secours
 - des aides économiques des régions
 - de la branche Famille de la Sécurité sociale
- **20 milliards € de recettes fiscales supplémentaires** au titre de la TVA sur les achats de véhicules neufs, de carburants et sur l'entretien automobile

INFRASTRUCTURE DÉGRADÉE = MOBILITÉ ENTRAVÉE



LA SOLUTION = UNE RESSOURCE AFFECTÉE



PRÉPARONS LA MOBILITÉ DE DEMAIN

Union Routière de France
9, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 37 17 - Fax : 01 44 13 32 98
contact@unionroutiere.fr - www.unionroutiere.fr